

LES FORMALITES LIEES A L'EMBAUCHE

Formalités	Date	Formulaire	Procédure
Déclaration préalable à l'embauche nominative du salarié Déclaration de première embauche dans un établissement			
Demande d'immatriculation du salarié au régime général de la Sécurité Sociale	Dans les 8 jours	Déclaration	
Demande d'affiliation au régime d'assurance chômage	précédant l'embauche	préalable à l'embauche	<u>Par internet</u>
demande d'adhésion à un service de médecine du travail Choix du centre sur : http://www.cisme.org/annu/annu_reqgeo. php Déclaration d'embauche du salarié			
auprès du service médical en vue de la visite obligatoire			
Enregistrement des contrats d'apprentissage	Avant l'embauche ou au plus tard dans les 5 jours ouvrables après le début du contrat	Contrat d'apprentissage	Par internet
Déclaration à l'inspection du travail	- Avant la 1ère embauche -Si nouvelle embauche après 6 mois sans salarié - Si changement d'adresse - Si changement d'activité - Si changement d'exploitant	Pas de formulaire	Par lettre recommandée avec accusé réception à l'inspection du travail dont dépend l'établissement . Pour connaître votre section d'inspection du travail : Paris Hauts- de- Seine Seine-Saint-Denis Val- de- Marne
Inscription sur le registre unique du personnel	A chaque embauche	Pas de formulaire	Voir la fiche pratique inforeg
Affiliation auprès d'une caisse de retraite complémentaire	Dans les 3 mois suivant la création de l'entreprise	Formulaire selon caisse	Sur le site agirc-arcco Vérifier convention collective
Information écrite du salarié des éléments essentiels de son contrat de travail	Dès l'embauche	Soit dans le contrat de travail si obligatoire ou par le bulletin de paie et copie de la déclaration préalable à l'embauche	
Bordereau individuel d'accès à la formation professionnelle	Dès la conclusion du contrat à durée déterminée	Borderau	sur le site du Fongecif
Déclaration mensuelle des mouvements de main -d'œuvre par les établissements d'au moins 50 salariés au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Dans les 8 premiers jours de chaque mois	Déclaration mensuelle des mouvements de main d'œuvre	par internet

MAJ juillet 2015 © CCI Paris Ile de France

